

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3304**

commune (s) :

objet : Inventaires des arbres et du patrimoine naturel et réalisation de plans de gestion - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 9 septembre 2019**Décision n° CP-2019-3304**

objet : **Inventaires des arbres et du patrimoine naturel et réalisation de plans de gestion - Accord-cadre à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure, en vue de l'attribution d'un marché d'inventaires des arbres et du patrimoine naturel et réalisation de plans de gestion.

Les missions qui seront confiées aux bureaux d'études concernent :

- les inventaires : réalisation de relevés de terrains aboutissant à l'élaboration d'une fiche descriptive de chaque arbre d'un site,
- les diagnostics sanitaires et mécaniques visuels de l'état d'un patrimoine arboré en vue de la définition d'orientations de gestion,
- les orientations de gestion : études ayant pour objectif de proposer des programmes de travaux adaptés à l'état des arbres diagnostiqués et aux contraintes du site (alignement, talus boisés et boisements),
- les études paysagères diagnostic,
- les relevés floristiques et faunistiques (identification de végétation naturelle, etc.).

Les prestations relatives au présent marché pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, dans les conditions des articles L 2124-2, R 2124-2, R 2161-1 à R 2161-5 du code de la commande publique.

Ce marché ferait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conclu selon les règles des articles R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique, pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 années.

Cet accord-cadre à bons de commande comporterait un engagement de commande minimum de 60 000 € HT soit 72 000 € HT et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC, pour la durée ferme, soit un engagement minimum global de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC et maximum global de 480 000 € HT, soit 576 000 € TTC, reconduction comprise.

Le présent accord-cadre pourrait intégrer des conditions d'exécution à caractère social.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux inventaires des arbres et du patrimoine naturel et la réalisation de plans de gestion pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 ans.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité, ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° du code de la commande publique) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du code de la commande publique), selon la décision de l'acheteur.

3° - L'offre sera choisie par la commission permanente d'appel d'offres.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché d'Inventaires des arbres et du patrimoine naturel et la réalisation de plans de gestion sur le territoire de la Métropole, ainsi que tous les actes y afférents pour un montant minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € HT et maximum de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC, pour la durée ferme, soit un engagement minimum global de 120 000 € HT soit 144 000 € TTC et maximum global de 480 000 € HT, soit 576 000 € TTC, reconduction comprise.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement - chapitre 011 et d'investissement - chapitre 20 - exercices 2020 et suivants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.